



ASSOCIATION EAU TOURAINE
5 RUE DES PERVENCHES
37 300 JOUÉ-LÈS-TOURS

Joué-lès-Tours le 5 novembre 2021

Madame la Préfète
Place de la Préfecture
37000 TOURS

Objet : Prolongation du contrat DSP de
l'Eau Potable de Ballan-Miré

Madame la Préfète,

Notre association milite pour une gestion publique de l'eau potable et de l'assainissement en Indre et Loire. Elle suit avec attention la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, notamment pour la zone de Tours-Métropole :

- la gestion de l'eau est organisée autour d'une régie métropolitaine qui intervient pour les 2/3 des volumes et pour les 2/3 des habitants, poursuivant ainsi l'organisation existante avant la création de la Métropole (régies de Tours, St Avertin et St Pierre des Corps, et Syndicat des 3S pour St Cyr et La Membrolle) ;
- la gestion de l'assainissement est gérée entièrement par cette régie sur la totalité des communes depuis le début des années 2000, avec un tarif unique depuis 2008.
- selon nos études, les tarifs sont corrects, les produits couvrent les charges de fonctionnement et permettent le financement des investissements.

Cette Régie Métropolitaine gère ces deux services avec efficacité, notamment eu égard à la protection de la ressource en eau potable. Selon les données figurant au RPQS de l'année 2019, la régie a prélevé 12,8 Millions de m³ dans la nappe alluviale, (soit 87,62% de sa production) et seulement 1,8Millions de m³ dans la nappe protégée du Cénomaniens (12,38%).

Sur plusieurs communes de la métropole, la gestion du service de l'eau potable a été confiée à VEOLIA qui a prélevé en 2019 près de 70 % de ses volumes dans la nappe protégée du Cénomaniens, 6,15 % dans la nappe du Céno-Turonien et seulement 26 % dans la nappe alluviale (Cher ou Loire).

Lorsque nous analysons les capacités de production de l'eau potable sur la Métropole, les besoins des 22 communes et la capacité de production respectueuse des règles du SDAGE par la régie, nous estimons que l'intérêt public nécessite une extension de la régie et une diminution du nombre de DSP, à l'occasion des fins de contrats.

Nous pouvons penser que la DSP de Ballan-Miré s'arrêterait au 31 décembre 2021, terme du contrat et que la régie reprendrait l'activité.

En effet, le réseau de Ballan-Miré dessert environ 8500 habitants alors que la régie métropolitaine dessert déjà près de 200000 habitants.

De plus, pour respecter les dispositions du SDAGE, il faut diminuer les prélèvements dans la nappe sensible. Or, le volume d'eau produit à Ballan-Miré provient essentiellement de la nappe du Cénomaniens (428000m³ en 2019, et accessoirement de la nappe du Turonien 33000m³). Au lieu de baisser de 20 %, le prélèvement dans la nappe protégée sur cette commune a augmenté de 10 % depuis 2006, année de référence du SDAGE où 390000m³ avaient été prélevés.

Nous venons d'apprendre que la métropole s'apprête à renouveler le contrat VEOLIA pour une année, en invoquant la crise sanitaire créée par la COVID comme seule cause de ce report. Ce motif nous semble abusif sachant que la date de fin de contrat ne pouvait être ignorée, tant par les services que par les élus passés et actuels de la métropole

A notre avis, cet argument ne peut être retenu et c'est pour cela que nous attirons votre attention sur la légalité de cette décision.

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous porterez à cette demande nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, nos salutations respectueuses.

La Présidente

Denise Ferrisse